

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 80 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 35 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

La France piégée

La semaine passée, l'excellent site *Boulevard Voltaire* nous apprenait que M. Oskar Freysinger était membre du Conseil fédéral! C'est ainsi, les Français ne comprennent rien à nos institutions¹. Ils ne s'intéressent d'ailleurs pas assez à nous pour essayer.

En sens inverse, et même quand elle nous navre ou nous irrite par sa prétentieuse ignorance à notre égard, nous admirons la France, son histoire si colorée, exemplaire dans le bien comme dans le mal; sa littérature, La Fontaine, indémodable, Molière, éternellement nouveau, Baudelaire, Proust, Colette; ses peuples si divers, Bretons, Provençaux, Alsaciens et même, à doses mesurées, Parisiens; son prodigieux patrimoine architectural, ses inventeurs, la 2CV, Poussin, Manet, Daumier, San-Antonio, le *Canard Enchaîné*... On pourrait continuer ainsi indéfiniment.

A part nos destins politiques séparés depuis si longtemps et si définitivement, tout nous relie à la France. C'est pour cela que son évolution politique, morale et économique nous consterne au premier chef.

Ce grand pays est pris à la gorge par le centralisme politique et l'étatisme économique. On dit que le centralisme a commencé avec Richelieu et l'étatisme avec Colbert. On peut en discuter. Ce qui est certain, c'est que l'un et l'autre se sont accrûs continuellement dès la Révolution et jusqu'à aujourd'hui.

La décolonisation a engendré un reflux vers la métropole, non seulement sous la forme d'une immigration en provenance des anciennes colonies, accompagnée d'une autre religion et d'autres mœurs, mais aussi sous la forme d'un sentiment mêlé, fait de ressentiment et de culpabilité. Décuplé par le traumatisme de la guerre d'Algérie, ses trahisons et ses abandons sanglants, ce sentiment diffus rend beau-

coup de Français incapables d'assumer leur réalité nationale.

La référence à la nation n'est d'ailleurs tolérée que sur les plans moral (la «France de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen») et fiscal (l'évasion vers des fiscalités un peu moins infernales est devenue le péché par excellence). Pour le reste, toute affirmation nationale est considérée comme le germe d'une discrimination inacceptable. L'inquisition fait rage. Le monde officiel, politiques, gens de la presse, artistes et bateleurs divers, communique dans la dénonciation indignée du nationalisme, automatiquement amalgamé au racisme et au fascisme. L'«affaire Leonarda», affaire de police gonflée en affaire d'Etat, pour ne pas dire en crime contre l'humanité, est exemplaire à ce sujet.

Depuis le cataclysme de 1789, les Français n'ont cessé de se détester. Tout leur est devenu une occasion de se diviser, de se dénoncer, de se décimer. Les effroyables soubresauts politiques, militaires et sociaux du XIX^e siècle, la subversion communiste, la séparation persécutrice des Eglises et de l'Etat au début du XX^e, la collaboration et une interminable épuration ont constamment ravivé la blessure et renforcé les divisions.

Toute décision importante est aussitôt combattue par trop d'électeurs pour que le pouvoir ne soit pas contraint de revenir en arrière. Elle n'est d'ailleurs combattue que parce que c'est l'autre bord qui l'a prise. Et c'est d'autant plus absurde que tous font plus ou moins la même chose: un coup à droite, un coup à gauche, un coup n'importe où, mais à court terme, et souvent dans l'eau. On a mangé les intérêts, on a mangé le capital et davantage. Il ne reste plus qu'une dette énorme et des promesses intenable.

Les seules mesures qui rencontrent une large adhésion sont celles qui mettent en musique le principe égalitaire, la dernière étant le mariage pour tous, en attendant l'adoption pour les couples helgébétés. Chaque pas dans ce sens contribue à la disparition d'une civilisation dont on ne supporte plus la charge.

L'opposition «de droite» utilise chaque occasion pour vilipender le chef de l'Etat, qu'il ait tort ou raison, tout en se divisant elle-même tant qu'elle peut, chaque chef de faction n'ayant d'autre but que de se «profiler» en vue des élections de 2017. La gauche ne faisait pas différemment sous le quinquennat précédent.

Ils se haïssent et s'affrontent à l'intérieur de leur parti pour mieux se préparer à haïr et affronter le parti d'en face.

L'état de la France demanderait un pouvoir calme et durable, qui aurait l'adhésion d'une bonne partie de la population et qui pourrait, sur vingt-cinq ans ou plus, désengorger l'administration centrale, revivifier les provinces, restaurer les libertés et les responsabilités personnelles, laisser respirer l'agriculture, les petites entreprises et l'industrie, persuader les syndicats que le travail est une bonne chose; un pouvoir qui inspirerait assez de confiance pour que le peuple admette la nécessité de certaines mesures douloureuses, et qui disposerait d'assez de temps pour les appliquer en douceur.

La division consubstantielle à la démocratie électorale, la brutalité extrême des rapports entre les partis, la brièveté des mandats présidentiels, mais aussi la décomposition du tissu social et la profondeur du désamour français rendent cet espoir insensé. La France est piégée. Quel que soit le détenteur du pouvoir, le régime républicain la condamne à se désagréger.

La plupart des critiques, les Elisabeth Lévy, Alain Soral, Eric Zemmour, Renaud Camus et autres Dominique Jamet apparaissent comme des individualistes, voire, pour certains, des anarchistes, qui réagissent avec perspicacité, style et courage sur le plan de la logique, du jugement et de la dénonciation. Leurs positions diffèrent sans doute les unes des autres, mais aucun ne remet le régime en cause, ni les «valeurs républicaines». Aucun ne propose une vision d'ensemble et des institutions qui soient à la hauteur de la situation.

Seule l'Action française présente une doctrine politique complète réellement différente, fondée sur le principe de la monarchie héréditaire. La constance de ses responsables, leur dévouement, la force de leurs démonstrations ne suffisent apparemment pas pour restaurer une tradition dynastique rompue si brutalement et depuis si longtemps... même si, dans sa psychologie profonde, la France reste monarchique.

Alors, le Front national? Son succès actuel manifeste moins une montée de la confiance envers ses chefs et leur programme que l'évidente débâcle du système. Pourtant, sur plusieurs points fondamentaux, le Front fait partie du système. Il est lui aussi étatiste et centralisateur. Il est lui aussi égalitaire, en tout cas pour les Français. Il croit lui aussi à la légitimité fondée sur le nombre.

De toute façon, une victoire de M^{me} Le Pen aux présidentielles ne serait acceptée ni par la gauche, ni par la droite. Il faut tenir pour probable qu'elle déboucherait sur la guerre civile.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ «A part Napoléon et Charles Maurras», corrigé par M. Regamey.

A nos lecteurs

Le second numéro de novembre de *La Nation* est comme d'habitude accompagné d'un bulletin de versement destiné au réabonnement. Au moment pour vous de renouveler votre confiance au seul bimensuel vaudois, nous nous plaignons à faire un petit bilan de l'exercice écoulé.

Un journaliste indélicat du *Temps* a dernièrement qualifié notre publication de «monomaniaque: Vaud et le fédéralisme». En tant qu'organe de la Ligue vaudoise, il nous paraît normal d'accorder une place prépondérante aux intérêts et aux institutions du Canton de Vaud et à la défense de leur souveraineté face à l'administration fédérale. La diversité de notre contenu rédactionnel fait en revanche apparaître le qualificatif de monomaniaque comme mensonger, particulièrement en 2013. Ce sont des sujets de politique fédérale – au sens suisse du terme – qui ont majoritairement occupé nos pages: combat gagné contre la suppression de l'obligation de servir; lutte, hélas perdue, contre la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire; maintien de la souveraineté suisse en matières bancaires

et fiscale; etc. Et qu'auraient à faire dans les colonnes d'un journal monomaniaque les nombreux autres thèmes abordés, touchant à la musique (l'OSR, Furtwängler...), à la société (l'individualisme inversement proportionnel aux facilités de communication, le centenaire du scoutisme, la fête des jeunesses campagnardes vaudoises...), à la religion ou la théologie (la bénédiction des unions homosexuelles, le statut des diacres, un numéro de huit pages «spécial Islam»...), à l'histoire (la copieuse série «Suivez le guide» dans les rues lausannoises...), à la politique énergétique (les éoliennes, le marché de l'électricité, le rapport du GIEC...) ou à d'autres sujets littéraires, philosophiques ou esthétiques?

L'année à venir s'annonce tout aussi variée. Il faudra aboutir avec la récolte de signatures contre FATCA, mener campagne pour la votation qui suivra, dégonfler les fantasmes à la «yaka» de M^{me} Leuthard et sa stratégie énergétique 2050, tirer le premier bilan de la mise en place de la loi sur l'enseignement obligatoire, se préoccuper du contentieux sub-

sistant entre communes et Canton concernant la facture sociale, etc.

Vous vous en souvenez certainement, le prix de votre abonnement avait été majoré en 2010 suite à la suppression par la Poste du tarif préférentiel pour les journaux d'abonnement. La nouvelle ordonnance sur la poste de 2012 nous a cependant permis de demander et d'obtenir une aide indirecte à la presse. Cette modeste subvention fédérale n'est certes pas un titre de gloire pour un journal qui défend l'autonomie cantonale. Mais elle ne limite en rien notre liberté rédactionnelle et permet de vous proposer une

réduction de 3 francs sur l'abonnement. Celui-ci est donc fixé à 77 francs (33.- pour les étudiants) pour l'année à venir. Beaucoup de nos abonnés arrondissent libéralement ce montant. Qu'ils en soient remerciés d'avance. Cela nous permet de soutenir des actions politiques et d'offrir l'abonnement à des personnes qui ont de la peine à nouer les deux bouts.

De par son contenu, *La Nation* apparaît plus éclectique qu'étriquée. Elle existait avant *Le Temps* et, avec votre soutien, elle lui survivra.

LA RÉDACTION

Entretiens du mercredi

Les conférences commencent à 20 heures, Place du Grand Saint-Jean 1 à Lausanne. Elles sont publiques. L'entrée est gratuite.

Prochain rendez-vous:

20 novembre: 1920-1975: *Architecture du canton de Vaud*, avec Bruno Marchand, professeur EPFL, chaire d'architecture.

27 novembre: *Les feux de circulation: technique, logique, géométrie, politique, psychologie*, avec Pierre-Gabriel Bieri, rédacteur à la Nation.

Informations sur www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Hommage posthume d'une Vaudoise d'adoption à une autre Vaudoise d'adoption

Elle s'appelait Constance – un nom qui lui allait si bien! – mais tout le monde l'appelait Connie, en usant du diminutif anglo-canadien de son prénom d'origine.

Elle était la digne descendante des rudes et entreprenants pionniers puritains qui défrichèrent les terres ingrates du Canada britannique. Ses parents étaient des fermiers industriels et des membres engagés d'une église protestante locale. Dans une fratrie de neuf enfants, elle occupait la troisième place et c'est probablement à ce rang qu'elle dut l'épanouissement de certaines des qualités qui la caractérisèrent toute sa vie: sociabilité, résistance à l'effort et sens pratique.

Elle se convertit très jeune au christianisme de son milieu d'origine. Animée d'une foi vivante qu'elle désirait partager et dotée d'une inépuisable énergie, elle s'engagea très tôt dans des œuvres d'évangélisation qui la conduisirent à faire le chemin presque inverse de ses pieux ancêtres. Elle retourna sur le Vieux Continent, en France déchristianisée et considérée comme terre de mission, et c'est là qu'elle rencontra son mari: un «ch'ti» issu, comme elle, d'une famille nombreuse de protestants laborieux.

Ils vécurent un peu en France où ils eurent deux filles, un peu au Canada où ils eurent une troisième fille, et finirent par s'installer définitivement à Lausanne dans les années huitante, lorsque son mari devint comptable d'une société missionnaire vaudoise. Leur quatrième enfant, un garçon, naquit ici.

Pendant plus de vingt ans, avec une fidélité à toute épreuve, elle fréquenta avec sa famille une église libre locale dont elle fut l'un des piliers, mais un pilier plein de vitalité.

C'est là que je l'ai rencontrée.

En raison de ses quatre enfants, elle s'investit au foyer pendant de nombreuses années pour s'occuper de la smala qu'en femme posée et énergique elle gérait comme une petite entreprise. Extrêmement ouverte sur l'extérieur, d'un naturel enjoué et d'un abord chaleureux, elle noua des contacts profonds et durables avec tous les gens de son église, de son quartier et des multiples associations dont elle fit partie.

Profondément hospitalière, elle accueillait chez elle, à bras ouverts, tous ceux qui en manifestaient le besoin et son appartement ne désemplissait pas: on y voyait défiler voisins, camarades de ses enfants, mères de famille déboussolées ou harassées, amis de l'Eglise et d'ailleurs. Très souvent les dimanches, sans jamais se lasser, elle invitait à manger, à tour de rôle, les familles, les esseulés et les canards boiteux de son assemblée, en les mélangeant parfois, sans laisser personne de côté. Elle écoutait, consolait, conseillait, puis n'insistait pas. Bien qu'il fût difficile de repérer en

elle les traces des vices et des faiblesses les plus communs, elle se montrait toujours indulgente à l'égard de ceux qui se débattaient encore avec eux.

Elle avait conservé de ses origines un flegme tout britannique et, en toutes circonstances, elle gardait un calme olympien qui lui permettait d'abattre toutes sortes de travaux, ménagers ou administratifs, sans tension apparente.

De ses ancêtres, elle avait aussi hérité un humour pince-sans-rire qui, jamais méchant, était toujours décapant. Mais elle parlait aussi un meilleur français que la plupart des autochtones et pratiquement sans accent. Son orthographe était irréprochable et elle était redoutable au jeu de scrabble.

Alors même qu'elle était dotée d'un physique plaisant, elle avait gardé de son milieu pastoral une indifférence presque totale au paraître qui la conduisait, non à renoncer à tout artifice, mais à ne pas même y songer. Sa tenue était cependant toujours gaie et correcte et elle était belle, car elle rayonnait de l'intérieur, pour ceux qui savaient le voir.

Il lui restait de son éducation puritaine dans un pays sans tradition viticole un dégoût pour toutes les boissons alcoolisées, dont la Française que je suis – élevée près du Bordelais dans une famille de restaurateurs et de fines gueules – se moquait gentiment. Mais aussi un regret, celui de ne pas avoir appris à danser, calvinisme oblige! Par contre, elle adorait chanter et, telle l'une des sœurs du *Festin de Babette*, elle possédait une très jolie voix dont elle faisait profiter diverses chorales.

S'étant elle-même convertie très jeune à la foi de ses ancêtres, elle prenait très au sérieux la parole du Christ

réprimandant ses disciples et leur disant: Laissez venir à moi les petits enfants. Elle avait donc les tout petits à cœur et elle s'occupa longtemps de l'organisation de l'école du dimanche et de camps pour les jeunes de l'Eglise, auxquels elle invitait courageusement les enfants de son quartier, souvent issus de l'immigration. Elle aimait les enfants et ils le lui rendaient bien. C'est ce souci constant pour eux qui la conduisit, lorsque les siens furent élevés, à s'investir corps et âme, avec son mari, pour la fondation vaudoise le Grain de Blé International, qui s'occupe d'apporter, en même temps qu'un soutien matériel, la bonne nouvelle de l'Evangile aux enfants défavorisés du monde entier.

Contrairement à ce que notre portrait pourrait laisser supposer, Connie n'eut jamais rien d'une bigote ou d'une fanatique. Par contre, elle n'eut jamais, jamais, jamais honte de l'Evangile qu'elle défendit et promut avec douceur, charité et constance, dans le respect des autres, tout au long de sa vie.

Chose très rare, elle avait en même temps le cœur immense et profond. Tout en y faisant entrer un nombre incalculable de personnes, elle donnait à chacun l'impression qu'il était le chouchou. Ce qu'elle donnait à l'un, elle n'en privait personne d'autre parce qu'elle puisait à pleines mains, depuis sa plus tendre enfance, à la Source inépuisable de tout amour authentique.

On connaît la définition de l'amour selon Lacan: «Donner ce qu'on n'a pas, à quelqu'un qui n'en veut pas». Sans rien exiger en retour, Connie donnait ce qu'elle avait à des gens qui lui en étaient infiniment reconnaissants, et tous ceux qui l'ont connue en resteront définitivement marqués.

Chose plus rare encore: à ce vaste cœur, elle joignait une tête bien faite et une force d'âme peu commune.

Lorsque le cancer du pancréas qui devait l'emporter commença à se manifester, elle se comporta comme on pouvait s'y attendre: avec courage, patience et dignité et, en plus, avec charité. Là où d'autres se seraient repliés sur eux-mêmes, elle s'ouvrit davantage encore et fut aussi disponible que le permit sa maladie. On vit défilé à son chevet, à l'hôpital, tous ceux, issus de tous horizons, pour qui elle avait compté.

Cependant, elle résista vaillamment à ceux qui lui prêchèrent un Evangile du bonheur terrestre en lui faisant miroiter une guérison miraculeuse. Elle savait qu'une maladie courageusement supportée était un témoignage bien plus puissant et presque aussi rare qu'un miracle.

Avec la vitalité qui la caractérisait et en raison de la force de son attachement pour les siens et des siens pour elle, son dernier combat contre le dernier ennemi ne pouvait qu'être long et viril, et il le fut. Comme son Sauveur, elle finit par s'éteindre le matin du Vendredi de Pâques, mais contrairement à lui, après une paisible, mais interminable agonie.

Au moment où Connie mourut, les démarches qu'elle avait entreprises pour obtenir la nationalité suisse, alors en phase finale, n'avaient pas encore abouti et restèrent donc définitivement en suspens. A défaut d'obtenir ce titre officiel, il m'a semblé qu'ayant activement participé au bien commun de ce Canton et à son rayonnement à l'extérieur une bonne partie de sa vie, elle avait mérité le titre posthume et symbolique de Vaudoise.

LAURENCE BENOIT

L'amazone de Wattville

caractère hors normes, sans fortune, aucun homme de sa condition n'ose la demander en mariage.

Catherine est passionnée de politique, ce qui est inconvenant pour une femme de son rang. Cependant, à dix-neuf ans, elle vit un court épisode amoureux à Morat avec Charles de Diesbach. Il est fribourgeois et surtout catholique, raison pour laquelle le consistoire de Berne empêche leur mariage. C'est ainsi qu'elle est contrainte d'épouser à vingt-trois ans un jeune pasteur, Abraham Le Clerc. C'est une mésalliance signifiant pour Catherine que ses éventuels fils n'auront pas accès aux grades d'officier au service de France ou aux hautes charges de l'Etat bernois. Les rêves de gloire de la jeune femme s'effondrent. Le Clerc meurt en 1679, laissant Catherine sans enfants. Cependant, elle se remarie dans l'année avec un greffier bourgeois de Valangin et, à trente-six ans, accouche de son seul enfant, Théophile.

Catherine est tout acquise à la cause française; elle voue une grande admiration à Louis XIV et, adolescente, a été fascinée par les récits des fêtes données à la Cour de Versailles. Politiquement, elle est convaincue que l'intérêt de l'Etat de Berne est dans la bonne entente avec la France. Mais, dans le Canton à la fin du XVII^e siècle, l'ambiance est fortement antifrançaise, notamment à cause de la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Les Bernois éprouvent alors de la solidarité envers

leurs coreligionnaires français qui fuient leur pays. Malgré tout, il reste à Berne un parti profrançais qui n'ose se montrer mais qui reste actif. A trente-neuf ans, vu ses idéaux politiques, Catherine y prend une part active en tant qu'agent de renseignement. En servant la France, elle espère aussi obtenir de la reconnaissance, qui pourra rejaillir sur son fils. En effet, depuis la naissance de Théophile, elle fait tout pour lui assurer les honneurs dignes de son rang. Trahie par une servante, l'amazone de Wattville est emprisonnée à Berne en décembre 1689. Jugée, elle échappe de peu à la peine de mort et est condamnée au bannissement. Catherine passe la fin de sa vie à Valangin auprès de son mari, à qui elle dicte son *Mémoire* autobiographique, qu'elle destine à Louis XIV; elle ne veut pas se faire oublier du monarque qu'elle a servi avec fidélité! Cet écrit sert de base au roman.

En plus de nous livrer un portrait épique d'une femme de la haute aristocratie bernoise du XVII^e siècle, Therese Bichsel donne au travers de son récit à sentir le pouls de la société d'Ancien Régime dans les différents lieux où a vécu Catherine de Wattville.

JEAN-FRANÇOIS PASCHE

Therese BICHSEL, *Catherine de Wattville; Du château d'Oron à la cour de Versailles*, Editions de l'Aire, Vevey, 2013.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch
ICM Imprimerie Carrara, Morges

La Justice et la politique

Le 26 novembre, le Grand Conseil débatta des pouvoirs de sa Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (TC), qui a demandé au président de celui-ci d'ouvrir une procédure administrative à l'encontre du juge d'application des peines dans la triste affaire du meurtrier de Marie. Procédure administrative que le TC a renoncé à poursuivre, sur la base du rapport d'expertise indépendante de M. Bänziger et d'accord avec ses conclusions; il est d'autant moins enclin à la reprendre maintenant que la demande de la Commission de haute surveillance, à ses yeux, outrepassait les compétences de l'organe parlementaire en portant une appréciation sur un jugement.

Selon la loi, la haute surveillance «porte sur la gestion du Tribunal cantonal» et «ne porte pas sur l'activité juridictionnelle des autorités judiciaires».

Est-ce un cas-limite, comme cela a été dit? D'un côté, si la Commission met en cause le refus du TC d'ouvrir une enquête administrative, on peut en effet prétendre qu'il s'agit d'un problème de gestion de l'ordre judiciaire; l'intervention de la Commission viserait à éviter que la Justice – comme parfois la

Police tende à écarter les critiques au nom d'un certain esprit de corps qui la rendrait intouchable. D'un autre côté, à travers la question formelle de l'enquête administrative, c'est bel et bien le prononcé du juge d'application des peines qui est visé; le président de la Commission l'a d'ailleurs vivement attaqué. On voit que les deux aspects sont intimement liés.

Dans le doute, c'est la sauvegarde de l'indépendance de la Justice vis-à-vis du pouvoir politique qui doit l'emporter. Dans l'autre plateau de la balance, c'est le sort disciplinaire d'un magistrat qui est en cause; une question d'espèce et non de principe; et quiconque a suivi le dossier voit que sa décision, si elle s'est avérée catastrophique dans ses effets, était défendable lorsqu'elle a été prise (d'autant plus qu'il s'agissait seulement d'un effet suspensif et non d'un jugement de fond); sanction ou pas, le système judiciaire n'en sera pas affecté. En revanche, la menace de pressions politiques sur les juges constituerait une atteinte grave à un principe essentiel de l'organisation de l'Etat.

JEAN-FRANÇOIS CAVIN

Les sources du droit vaudois

Sous l'égide de la Société suisse des juristes, les sources du droit suisse sont publiées depuis plus d'un siècle, canton par canton.

La dix-neuvième partie est consacrée aux sources du droit du Canton de Vaud. Quatre tomes ont été publiés entre 1972 et 2003, consacrés aux enquêtes de coutume, aux droits seigneuriaux et aux franchises municipales, ainsi qu'aux mandats généraux bernois.

Un cinquième tome est paru en 2010, consacré par Mme Regula Matzinger-Pfister aux Coutumiers du Pays de Vaud à l'époque bernoise (1536-1798)¹. Il s'agit d'un énorme travail, en deux beaux volumes reliés, qui rendra grand service aux historiens et aux juristes intéressés par la période bernoise. On y retrouve des textes importants, peu accessibles jusqu'ici.

La première partie comprend les Coutumiers généraux, à savoir le Coutumier de Moudon de 1577 et les Loix et Statuts de 1616.

La seconde partie est consacrée aux Coutumiers particuliers de Lausanne (1618), Grandson (1702), Echallens (1715), Payerne (1731), Aigle (1770) et Ormont-Dessous (XVIII^e siècle).

L'ouvrage est complété par deux index fort utiles, l'un des noms de personnes et de lieux, et l'autre des matières.

On a peine à imaginer aujourd'hui des lois différentes dans plusieurs localités du Canton (on peut néanmoins penser aux impôts communaux ou à l'interdiction de la mendicité), mais on constate que Leurs Excellences de Berne ont effectivement pris soin de respecter, dans la mesure du possible, les coutumes locales.

Le XIX^e siècle a connu les codifications cantonales (dans notre Canton, un Code correctionnel en 1805, un Code civil en 1819, puis un Code pénal en 1843); le XX^e siècle a vu l'émergence des Codes fédéraux (Code civil de 1907 et Code pénal de 1937). Malgré les désirs de certains, le XXI^e siècle ne sera sans doute pas celui des Codes européens...

Mme Matzinger est malheureusement décédée début 2011. Le présent article ne peut donc que lui rendre un hommage posthume. Son immense labeur rendra service aux historiens vaudois pendant longtemps encore.

ANTOINE ROCHAT

¹ Les sources du droit suisse, Canton de Vaud, Epoque bernoise, *Les Coutumiers du Pays de Vaud à l'époque bernoise 1536-1798* (SDS VD C2), Schwabe Verlag, Bâle 2010, 2 volumes, 920 pages au total.

Référendum contre FATCA:

La récolte de signature avance, les lecteurs de *La Nation* ont jusqu'ici grandement contribué en apportant, si on ne compte que les bulletins contenus dans *La Nation*, 18% des signatures reçues jusqu'à aujourd'hui.

Une équipe de bénévoles est en train d'être mobilisée afin de compte, de classer et de faire valider les signatures auprès des communes. Le système informatique mis en place est performant, il nous permet de traiter les signatures de manière rapide, efficace et individualisée.

Pour avoir une chance de faire aboutir ce référendum, nous avons besoin d'un engagement important de la Suisse romande, et en particulier des lecteurs de *La Nation*. N'hésitez pas à nous commander des feuilles (format A4 ou A5) pour les diffuser aussi largement que possible autour de vous, chez vos voisins, amis, connaissances. Nous vous encourageons à faire circuler la feuille de référendum en format

informatique auprès de votre entourage; vous la trouverez sur le site internet:

www.stop-fatca.ch

Si vous désirez vous impliquer sur des stands des marchés de votre ville les samedis matins, vous pouvez envoyer un courriel à vd@stop-fatca.ch ou vous rendre sur le site internet pour consulter l'agenda et pour trouver plus d'informations.

N'oubliez pas de renvoyer les feuilles au fur et à mesure à l'adresse suivante:

**Comité Stop-FATCA
CP 6297
1002 Lausanne**

Merci de votre aide et de votre soutien, c'est en particulier grâce aux signatures que vous récolterez autour de vous que nous arriverons à faire aboutir ce référendum.

**Le secrétaire du comité Stop-Fatca
MARC-OLIVIER BUSSLINGER**

Vallotton au Grand Palais

Le Grand Palais, à Paris, présente une importante exposition consacrée à Félix Vallotton, le plus grand peut-être des peintres vaudois – que nous devons un peu partager avec son pays d'adoption même s'il n'a jamais rompu les solides liens qui l'attachaient à sa terre d'origine. C'est une exposition riche et bien conçue, qui fait honneur au maître de l'Ecole... des inclassables. Richesse: avec cent onze peintures et d'autres créations, on y contemple, en plus des œuvres venues des musées de Lausanne, de Genève et de Zurich, que l'amateur voit parfois chez nous, celles du Musée d'Orsay, d'autres musées suisses et européens (et même d'Amérique) et de nombreuses collections privées, qu'on a rarement l'occasion d'admirer. Quant à la présentation, elle est intelligemment articulée non pas selon l'ordre chronologique, mais par chapitres thématiques: les portraits, les paysages, «l'opulence de la matière» (où voisinent un jambon et un fessier féminin), «la femme et son double», «c'est la guerre», etc.

Une fois de plus, cette exposition met en valeur le génie de cet artiste complet. Le dessinateur hors pair, qui trace des ondulations voluptueuses, est aussi un coloriste virtuose, avec des hardiesses parfaitement maîtrisées; et ce coloriste, c'est aussi le maître du noir-blanc, dont plusieurs célèbres bois sont accrochés à Paris. Un académisme apparent n'empêche pas un sens de la mise en scène d'une profonde originalité, avec des enfilades, des plongées, des gros-plans pleins de signification. Même ses grands machins mythologiques peuvent être vus comme une manière de mimer l'académisme en le poussant à ses limites pour mieux s'en amuser. C'est que l'artiste, même fidèle à ses sujets, sait s'en détacher avec un sens subtil de l'humour et de la provocation.

L'exposition du Grand Palais, ouverte tous les jours sauf le mardi (vérifier sur internet pour la période des Fêtes), dure jusqu'au 20 janvier 2014.

J.-F. C.

Initiative pour les familles: la mauvaise foi du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat vaudois a pris position contre l'initiative pour les familles, au motif que «celle-ci entraînerait des pertes fiscales importantes»¹.

Même si le fait est plutôt rare, il nous paraît juste que le Conseil d'Etat prenne position sur les votations fédérales qui entraînent des conséquences d'une certaine importance pour le Canton. Nous attendons donc avec impatience la prise de position du Conseil d'Etat contre l'initiative 1:12, laquelle met gravement en péril la prospérité économique du Canton.

Sur le plan de l'argumentation, en revanche, la prise de position du Conseil d'Etat nous paraît entachée de mauvaise foi.

Selon le Conseil d'Etat, «l'initiative entraînerait un manque à gagner (...) de quelque 80 millions par an pour les

seuls impôts du Canton de Vaud». L'actuelle déduction en faveur des parents qui donnent leurs enfants à garder à des tiers, approuvée par les Chambres fédérales en 2009 et entrée en vigueur en 2011, a entraîné elle aussi un manque à gagner fiscal. Pourquoi donc le Conseil d'Etat n'est-il pas monté aux barricades en 2009, en invitant solennellement les députés vaudois à rejeter cette première déduction, voire en lançant un référendum des cantons?

Et le Conseil d'Etat de menacer, «pour limiter ces pertes considérables», d'«une réduction des prestations à la population et aux familles». Pourquoi menacer les familles? Comme nous l'écrivions dans notre premier article², le manque à gagner fiscal sera en partie compensé par des

économies: la déduction fiscale prévue par l'initiative constituant une incitation à s'occuper soi-même de ses enfants, la demande de places de crèche subventionnées³ sera moins forte, ce qui entraînera des économies pour les collectivités publiques, donc pour tous les contribuables, que ceux-ci aient ou non des enfants. Pour le surplus, les 45 millions prévus pour la HEP dans le budget 2014 offrent un gisement d'économies qui ne demande qu'à être exploité.

Enfin, le Conseil d'Etat flatte les bas instincts en affirmant qu'«en raison de la progressivité de l'impôt, une minorité de la population, la plus aisée, bénéficierait véritablement de l'initiative». Ce que le Conseil d'Etat ne dit pas, c'est que cet argument est valable surtout au niveau fédéral, la progressivité de l'im-

pôt étant – fort heureusement – moins marquée au niveau cantonal.

Rappelons que si, sur le plan individuel, il peut y avoir de bonnes raisons de placer ses enfants à la crèche, sur le plan collectif, il convient plutôt d'encourager les parents à s'occuper eux-mêmes de leurs enfants.

N'en déplaise au Conseil d'Etat, nous voterons OUI à l'initiative pour les familles.

DENIS RAMELET

¹ Communiqué de presse du 6 novembre, publié dans la *Feuille des avis officiels* du 12 novembre.

² «Initiative pour les familles», *La Nation* n° 1979 du 1^{er} novembre 2013.

³ Rappelons que chaque place dans une crèche publique coûte près de 15000 francs par année aux contribuables.

Jackson Pollock et le cortex du rat

Voici un tableau: il est composé d'un réseau infini de veinules vivement contrastées – jaunes, orange, rouges, bleues – formant un réseau inextricable, propulsé par une énergie quasi électrique qui le fait déborder de son cadre. Ce champ de forces à la fois chaotiques et ordonnées me fait penser à la peinture de Jackson Pollock, bien que la technique soit ici fort différente: la minutie des traits évoque plutôt les herbes de l'envahissante prairie de *Christina's World* d'Andrew Wyeth.

Nous sommes le 3 septembre et, perché sur la dernière page de *24 heures* qui expose cette œuvre étonnante, je reste incapable d'en déterminer l'auteur. Comme la gamme chromatique choisie nous situe dans un paysage de mégalopole nocturne, j'opte pour un artiste new-yorkais contemporain. Je ne peux aller plus loin dans mes supputations et me résous à lire la notice: «Une colonne corticale de rat (environ 10000 neurones) simulée par l'équipe du

*Human Brain Project*¹». L'article en pleine page est publié sous la rubrique Vaud Futur: «Une guerre à 600 maladies.»

Qu'on puisse confondre la modélisation d'un fragment corporel avec une œuvre d'art laisse perplexe. Certes, les planches de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, dont le but était la démonstration scientifique, sont à envisager aussi comme des œuvres d'art, mais c'est précisément parce que les auteurs de ces superbes gravures travaillaient en artistes. Rien de tel à l'EPFL où les buts et les méthodes sont hors de toute perspective artistique. Pourtant il est impossible de se départir de l'idée que l'équipe du professeur Henry Markram, dissertant doctement autour de cette représentation, ait pu être tout à fait étrangère à un sentiment esthétique: ce tableau est vraiment une réussite.

Sans le savoir, les scientifiques ont emprunté une voie commune aux

artistes. Le cortex du rat n'est ni beau ni laid, puisque hors de notre perception visuelle. La beauté émane de la traduction qu'ils en ont donnée. Ils ont procédé par abstraction, c'est-à-dire qu'ils ont tiré d'une réalité invisible une représentation intelligible, mais aussi émouvante. Il s'agit bien d'une création humaine, d'une œuvre. Aux confins de l'art.

Le poète, qu'il soit peintre, musicien, écrivain, sculpteur, cinéaste, essaie lui aussi de franchir la frontière qui nous sépare de l'invisible, à la poursuite de réalités qui nous échappent, afin d'en donner une expression possible. Par exemple, cette réplique de Heurtebise, dans le film *Orphée* de Cocteau: «Je vous livre le secret des secrets. Les miroirs sont les portes par lesquelles la mort vient et va. Du reste, regardez-vous toute votre vie dans une glace et vous verrez la mort travailler comme des abeilles dans une ruche de verre.»

Le moteur de la recherche scientifique et de la création artistique est le désir. A la pointe du désir, il y a une absence. L'étymologie nous renseigne: le mot est formé à partir de la contraction de *de* (privatif) et de *sideribus* (astres). Littéralement, désirer signifie cesser de contempler les astres, avec une connotation de regret, parce qu'ils sont hors d'atteinte. Cette idée a dérivé vers le sens moderne, plus actif: chercher à obtenir, souhaiter. On désire ce qu'on ne possède pas mais que l'on sait ou croit exister. La plupart des activités humaines sont vouées à tenter de combler ce manque. On peut désirer Dieu, une femme, des vacances, une moto, la santé, la mort, les clés du cerveau. Mais la satisfaction de la plupart de nos désirs nous laisse nostalgiques, parce que le seul vrai désir est l'Absolu.

L'art universel, de l'*Epopée de Gilgamesh* à Tarkovsky en passant par El Greco et Schubert, est nourri de l'aspiration un peu mélancolique vers ce bien que l'on sait mais ne possède pas. Il en va de même de la recherche scientifique. Le désir est mêlé d'angoisse, car on n'est jamais sûr d'atteindre l'objet de sa quête: «Le *Human Brain Project* est un bel exemple de recherche au but incertain, qui repose sur des espoirs partagés par tous [la guérison des maladies]», déclare Vincent Pidoux, sociologue des sciences à l'Université et au CHUV. Bref, les scientifiques, comme les artistes, ont la tête dans les étoiles.

Jackson Pollock (1912-1956) est célèbre pour avoir pratiqué, dans sa dernière période créatrice, une peinture iconoclaste qui consiste à déverser ou faire goutter les couleurs directement du pot sur la toile étendue sur le sol. Comme pour les neurones du rat, les éléments picturaux n'ont pas de centre et sont disposés uniformément sur la

surface de la toile. Les limites du support n'excluent pas, dans l'imagination du spectateur, la propagation des forces dynamiques hors de son champ. La direction et l'épaisseur du trait sont conduites par une gestique presque chorégraphique. Il en résulte des formes et des couleurs enroulées comme des pelotes (*Convergence*, 1952) ou, plus proche de la modélisation du cortex cervical, un fin réseau vibrant et tendu, à la fois improvisé et discipliné. Je pense ici à *Lavender Mist: Number 1*, 1950. Cette peinture est difficile à interpréter, à cause de la singularité de la démarche de son auteur.

Toute œuvre de valeur contient sa part de mystère: par exemple, les *Bergers d'Arcadie* de Poussin nous montre trois pâtres accroupis devant un tombeau, essayant de déchiffrer, sous le regard d'une femme au maintien hiératique, cette inscription gravée: «Et in Arcadia ego». Personne n'a besoin d'explication pour lire les composants de ce tableau: le langage pictural, universel, est celui des peintres de son époque. Cette représentation est pourtant énigmatique: les bizarreries du paysage, le sépulcre anonyme, le sens de l'inscription, les relations entre les personnages, l'ombre portée de l'un d'entre eux sur le tombeau. Chez Poussin, le mystère est dans le sujet, tandis que chez Pollock il est dans le langage particulier du peintre. La difficulté est donc dans la compréhension de ce langage. On sait que Pollock s'est intéressé de près à la théosophie et que son art, pratiqué comme une espèce de transe, était chargé de vertus magiques destinées à pénétrer dans des zones invisibles, pour ne pas dire ésotériques.

Si l'on met en parallèle *Lavender Mist* et la simulation partielle d'un cerveau de rat, il est permis de supposer que Pollock avait réussi à explorer l'arrière-pays de notre conscience soixante ans avant les chercheurs de l'EPFL; et que ces derniers seraient bien inspirés d'éditer leur propre chef-d'œuvre, en hommage à celui qui avait eu une si singulière prémonition de leur art. Ils pourraient le vendre au profit de la recherche scientifique.

JEAN-BLAISE ROCHAT

¹ Le *Human Brain Project* est une entreprise gigantesque de recherche sur le cerveau humain, lancée en janvier de cette année à Lausanne, fédérant pour dix ans plus de huitante institutions européennes, pilotées par l'EPFL. Coût: plus d'un milliard d'euros.

P.-S. La meilleure reproduction de la colonne corticale du rat se trouve, en grand format, sur le site si-management.blogspot.com. Dans le moteur de recherche, tapez *human brain project 1,19*

Colloque de la SVHA sur les communes vaudoises

La Société vaudoise d'histoire et d'archéologie (SVHA) tiendra samedi 23 novembre son colloque annuel. Elle a décidé de s'intéresser aux communes vaudoises. Celles-ci sont la marque d'une permanence historique que nous vivons au quotidien. Certaines de nos communes ne sont-elles pas millénaires?

Depuis une trentaine d'années nos communes sont au cœur de l'attention politique et médiatique. Elles subissent en effet les profonds bouleversements que notre Canton connaît depuis les années 1950. L'importance institutionnelle des communes est pourtant très grande. Leur existence est garantie par la Constitution fédérale, mais les Cantons fixent le cadre de leur autonomie. L'autonomie communale est-elle d'une commune mesure avec la souveraineté cantonale? En tout cas pas dans le Canton de Vaud. Les communes conservent toutefois un rôle de proximité central à notre vie quotidienne: services de voirie, police, aménagement du territoire, police des constructions, exploitation forestière, services sociaux. Les com-

munes sont incontournables dans les processus politiques cantonaux et fédéraux.

La Ligue vaudoise, toujours très attachée aux fonctions politiques tenues par les communes, salue l'événement mis sur pied par la SVHA. Ce colloque permettra d'aborder de nombreux aspects de la vie des communes vaudoises. Les fusions de communes seront abordées dans une perspective historique par Georges Andrey, institutionnelle par un représentant de l'Etat, et pratique par un municipal de Bourg-en-Lavaux. Les «identités communales» seront interrogées, notamment par M. Olivier Delacretaz. Ce dernier troquera sa casquette de président de la Ligue vaudoise pour celle d'héraldiste. Après quelques interventions sur l'avenir de l'histoire communale et son étude, une table ronde réunira entre autres M. le Député Jacques Haldy et Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux.

Le colloque aura lieu **samedi 23 novembre** dès 8 heures 45 à Cully, à la salle communale de... Bourg-en-Lavaux. Difficile d'être plus dans le cœur du sujet!

Réd.

Revue de presse

Le remède existe

Dans sa rubrique «Point final: Face au populisme» (*L'Hebdo* du 31 octobre), M. Philippe Le Bé mentionne les nombreux succès des mouvements dits «populistes», dans les pays européens comme en Suisse. Puis il poursuit:

[...] *Plutôt que de se lamenter face au populisme croissant, ce discours démagogique adressé au peuple et qui prend les élites comme cibles, pourquoi ne pas s'interroger? Notre système de représentation politique tel qu'il existe est-il vraiment l'unique solution à l'exception de la dictature? Ne pourrait-on pas imaginer que la population se consulte elle-même, par le biais de «cahiers de doléances» d'un genre nouveau? Toutes ces revendications sociales seraient ensuite synthétisées à l'occasion d'états généraux, avant d'être mises en forme politiquement par des assemblées tenues de les respecter.* [...]

Le diagnostic est juste: les partis politiques (une «élite»?) sont une représentation artificielle de la population. Mais le remède proposé nous paraît tout aussi inadéquat et compliqué. La représentation naturelle et réelle de la population doit se

faire à travers les diverses organisations professionnelles, économiques, syndicales, culturelles qui font vivre un pays et non à travers les fédéralités partisans et idéologiques, dont une bonne partie de la population se méfie.

E. J.

Paroles, paroles, paroles...

Relevé dans *24 heures* du 9 novembre:

A 82 ans, Jacques Neiryck garde un côté joueur. L'unique conseiller national du PDC vaudois semble prendre un malin plaisir à tester l'impatience de son vident, à qui il avait un peu imprudemment promis de céder son siège en cours de législature. [...]

Jacques Neiryck l'avoue à demi-mot, il s'est trompé en croyant voir dans l'ancien président de La Poste son héritier politique. «Je suis centriste, Claude Béglé est un homme de droite.» Une grave erreur de positionnement politique pour le professeur émérite de l'EPFL. [...]

Prétexte? Peu importe: comme l'a dit Chirac, «les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent».

Ph. R.

Juvenilia CXIV

A la caisse d'un supermarché de Sarlat (site historique de quelque dix mille habitants en Dordogne), la dame qui me précède hèle affectueusement le client qui vient de déposer sur le tapis roulant, derrière mes achats, six yoghourts aux fruits, autant de bananes et un couple de steaks hachés hallal sous vide. Le jeune homme, à peine vingt ans, osseux comme une chèvre de pâturage maigre, exorbité, parle et agit avec la fébrilité d'un être traqué.

– Alors, Mohammed, je croyais que tu étais à Bordeaux?

– Ah Madame Gorse vous pouvez pas imaginer comme c'était trop galère

à Bordeaux c'est grand Bordeaux pour aller au lycée technique c'était à l'autre bout de la ville je devais prendre le tram et puis changer et puis le bus et puis à pied alors j'arrivais en retard c'était trop galère l'argent de la bourse c'était juste suffisant pour payer le loyer du studio alors j'ai crevé la faim pendant des semaines c'était trop galère à la fin j'osais même plus quitter ma chambre vous comprenez Madame Gorse je suis jamais sorti de mon bled ailleurs je peux pas vivre je suis de Sarlat moi ailleurs c'est trop galère Madame Gorse.

J.-B. R.